



SARL STARK IMMOBILIER
6 rue Emile Zola
90000 Belfort
Tél. 0972817600
bonjour@stark-immobilier.com

SARL au capital de 220000 € · SIRET 819724881 · Carte
pro CPI90012016000007122 délivrée par le Territoire-De-
Belfort, 1 rue du Docteur Fréry, 90000 BELFORT.
La société ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets
ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou
de sa commission

BARÈME HONORAIRES EN VIGUEUR AU 15/12/2023

AGENCES DE BELFORT-RONCHAMP-AUDINCOURT

MANDAT DE VENTE : LES HONORAIRES SERONT APPLIQUEES A LA CHARGE DU VENDEUR (SAUF CONDITION
EXPRESSE DIFFERENTE ENTRE LES PARTIES INDIQUEE AU MANDAT DE VENTE)

MANDAT DE RECHERCHE : LES HONORAIRES SERONT APPLIQUEES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

HONORAIRES TRANSACTION & VIAGER (1)

PRIX DU BIEN	HONORAIRES € TTC* MAXIMUM
De 0 à 50000 €	5000 €
De 50001 € à 60000 €	6000 €
De 60001 € à 70000 €	7000 €
De 70001 € à 80000 €	8000 €
De 80001 € à 100000 €	9000 €
De 100001 € à 150000 €	10000 €
De 150001 € à 200000 €	11000 €
De 200001 € à 250000 €	12000 €
De 250001 € à 300000 €	15000 €
De 300001 € à 350000 €	17500 €
350001 € et +	5,5 %

(1) TRANCHES NON CUMULATIVES

HONORAIRES LOCATION

À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	HONORAIRES € TTC*
De 1 m2 à 40 m2	7 € / m2
De 41 m2 à 60 m2	6 € / m2
De 61 m2 et +	5 € / m2
Réalisation de l'état des lieux Entrée / Sortie	3 € / m2

À LA CHARGE DU LOCATAIRE Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	HONORAIRES € TTC*
De 1 m2 à 40 m2	7 € / m2
De 41 m2 à 60 m2	6 € / m2
De 61 m2 et +	5 € / m2
Réalisation de l'état des lieux Entrée / Sortie	3 € / m2

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014: « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier). »

HONORAIRES ESTIMATION PAYANTE**

ESTIMATION PAYANTE	HONORAIRES € TTC*
Prix par bien estimé	150 €

* TVA au taux actuellement en vigueur de 20 %

** Les estimations dans le cadre d'une mise en vente sont gratuites



SARL STARK IMMOBILIER
6 rue Emile Zola
90000 Belfort
Tél. 0972817600
bonjour@stark-immobilier.com

SARL au capital de 220000 € · SIRET 819724881 · Carte
pro CPI90012016000007122 délivrée par le Territoire-De-
Belfort, 1 rue du Docteur Fréry, 90000 BELFORT.
La société ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets
ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou
de sa commission

BARÈME HONORAIRES EN VIGUEUR AU 15/12/2023

AGENCE DE MULHOUSE

MANDAT DE VENTE : LES HONORAIRES SERONT APPLIQUEES A LA CHARGE DU VENDEUR (SAUF CONDITION
EXPRESSE DIFFERENTE ENTRE LES PARTIES INDIQUEE AU MANDAT DE VENTE)

MANDAT DE RECHERCHE : LES HONORAIRES SERONT APPLIQUEES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

HONORAIRES TRANSACTION & VIAGER (1)

PRIX DU BIEN	HONORAIRES € TTC* MAXIMUM
De 0 à 50000 €	5000 €
De 50001 € à 60000 €	6000 €
De 60001 € à 70000 €	7000 €
De 70001 € à 80000 €	8000 €
De 80001 € à 100000 €	9000 €
De 100001 € à 150000 €	10000 €
De 150001 € à 200000 €	11000 €
De 200001 € à 250000 €	12000 €
De 250001 € à 300000 €	15000 €
De 300001 € à 350000 €	17500 €
350001 € et +	5,5 %

(1) TRANCHES NON CUMULATIVES

HONORAIRES LOCATION

À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	HONORAIRES € TTC*
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / m2
Réalisation de l'état des lieux Entrée / Sortie	3 € / m2

À LA CHARGE DU LOCATAIRE	HONORAIRES € TTC*
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / m2
Réalisation de l'état des lieux Entrée / Sortie	3 € / m2

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014: « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier). »

HONORAIRES ESTIMATION PAYANTE**

ESTIMATION PAYANTE	HONORAIRES € TTC*
Prix par bien estimé	150 €

* TVA au taux actuellement en vigueur de 20 %

** Les estimations dans le cadre d'une mise en vente sont gratuites